

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Apportez votre soutien à la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde de notre patrimoine, profitez d'une réduction d'impôt.

1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt

Cette souscription est soutenue par la Mairie de Caudières de Fenouillèdes.

Nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien financier.

Les dons en ligne sont
possibles et recommandés
sur le site internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/52602

- en flashant ce QR code à l'aide de votre smartphone :



Contacts [Adressez vos chèques à :](#)



Fondation du patrimoine Languedoc-Roussillon
Domaine de Maurin
34970 LATTES MAURIN
Tél. : 33 (0) 4 67 92 58 65
E-Mail : languedoc@fondation-patrimoine.org

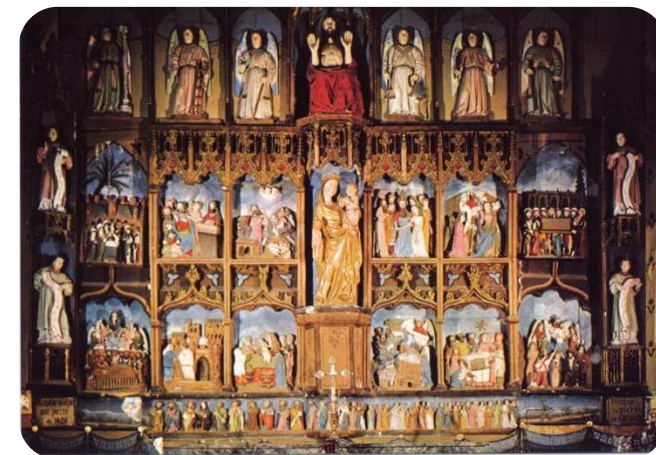


Mairie de CAUDIERES DE FENOUILLEDES
Place de la Mairie
66220 CAUDIERES DE FENOUILLEDES
Tél. : +33 (0)4 68 59 92 25
E-Mail : mairie.caudies@wanadoo.fr

SOUSCRIPTION

Faites un don !

www.fondation-patrimoine.org/52602



RETABLE DE NOTRE DAME DE LAVAL CAUDIERES DE FENOUILLEDES

Mairie de
CAUDIERES DE FENOUILLEDES



FONDATION



Retable de Notre Dame de Laval

La chapelle Notre Dame de Laval, édifée au début du 15^{ème} siècle sur la commune de Caudiès de Fenouillèdes, a été pendant des siècles un lieu réputé de pèlerinage, les populations de la vallée de l'Agly venant se placer sous la protection de la Vierge de Laval chaque fois qu'une épidémie de peste ou de choléra remontait la vallée depuis les ports de la façade méditerranéenne.

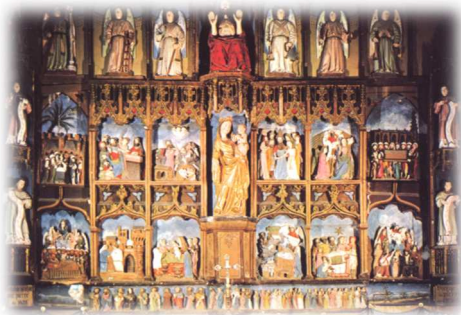
Son cimetière remonte au 10^{ème} siècle, époque des premiers cimetières chrétiens dans l'enceinte de l'église paroissiale.



Elle présente un caractère remarquable par son site de pinède et du fait qu'elle comporte un retable du 12^{ème} siècle, démonté puis remonté sur ce site, dont l'origine reste une énigme, et qui présente la particularité d'être pour sa partie centrale composé de panneaux en pierre sculptée polychrome, facture exceptionnelle en Languedoc-Roussillon.

La niche centrale et principale du retable est occupée par une statue de la Vierge à l'Enfant, en pierre, dorée en plein. Les quatre scènes en pierre de gauche forment la suite de l'histoire de la naissance de Marie: en haut à gauche, Joachim chassé du Temple ; à côté à droite, Joachim visité par l'ange dans le désert ; en bas à gauche, la rencontre entre Anne et Joachim à la Porte Dorée); enfin, la naissance de Marie. Les quatre scènes de droite forment l'histoire de la naissance de Jésus : en haut à gauche, le mariage de la Vierge ; à côté à droite, l'Annonciation ; en bas à gauche, la Nativité; enfin, l'Adoration des Mages.

La prédelle en pierre représente, à gauche, dix figures d'apôtres (leurs attributs permettent d'identifier formellement saint André, saint Jacques, saint Paul et saint Jean) ; à droite, sur le même registre mais d'une taille plus réduite figure une multitude de personnages, principalement des femmes semblant accompagner de jeunes filles ou des enfants.



Les scènes sculptées en bois qui prolongeaient le retable étaient : en haut à gauche, la présentation de Jésus au Temple ; en bas, le Couronnement de la Vierge ; en haut à droite, la Dormition ; en bas, l'Assomption.

Ce retable a été vandalisé par le vol de tous les éléments en bois en 1986.

De longues hésitations n'avaient pas permis jusqu'à présent d'entreprendre la réhabilitation de ce retable, les projets de remise en valeur des éléments picturaux du 12^{ème} siècle, s'avérant problématiques à cause des différents remaniements successifs du retable et en particulier à la suite de déprédations commises sur les panneaux de pierre et la prédelle par les huguenots iconoclastes qui occupèrent les ruines du château Saint Pierre pendant les guerres de religion.

La décision ayant maintenant été prise de remettre en état le retable de cette église, si chère au cœur de tous les habitants du Fenouillèdes, la commune et l'association Patrimoni Caudierenc entreprennent aujourd'hui la restauration en l'état suivant immédiatement les vols.

Une souscription est donc ouverte auprès de tous les généreux donateurs pour permettre de compléter le financement de cette restauration.



Montant et nature des travaux

Les travaux concernent la restauration en l'état et à l'identique du Retable de Notre Dame de Laval.

**Le coût total estimé est de :
32 138 € H.T.**

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration du « Retable de la Chapelle Notre Dame de Laval » et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Le montant de mon don est de 50 € 80 € 100 €
150 € autre montant €

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :
 de l'Impôt sur le Revenu **OU** de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune **OU** de l'Impôt sur les Sociétés

**Libellez votre chèque à l'ordre de :
Fondation du patrimoine – Retable de Caudiès de Fenouillèdes**

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de :

- l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt,

- ou de l'impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €. Un don de 100 € = 75€ d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM OU SOCIETE :

Adresse :

Code Postal & Ville :

Email :

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par courrier

➔ **Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Caudiès de Fenouillèdes ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.**

➔ **Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal.**

Par internet

➔ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/52602

➔ Flashez le QR code au dos à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.